



Basket

Demande d'Adhésion 2025-2026

Catégories

- Baby Basket (2019 et +) U13 Benjamins(es) (2013-2014) U20 Juniors (2006-2007)
 U9 Mini-Poussins(es) (2017-2018) U15 Minimes (2011-2012) Seniors (2005 et avant)
 U11 Poussins(es) (2015-2016) U18 Cadets(tes) (2008-2010) Loisirs

Nom et Prénom	Nom _____ Prénom _____				
Date de Naissance, Sexe, Nationalité, Taille	Né(e) le: _____		Sexe: <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		
	Nationalité: _____		Taille: _____		
Adresse:	N° et nom de rue: _____ CP et Ville: _____				
Numéros Téléphones		Adhérent	Père	Mère	Autre
	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
E-mail	E-mail Adhérent : <i>il est préférable de ne pas utiliser yahoo et hotmail</i>				
	E-mail Parent : <i>pour les adhérents mineurs</i>				
	E-mail saisie licence : <i>c'est à cet adresse e-mail que sera envoyé le lien pour la saisie en ligne par vos soins de la demande de licence FFBB</i>				
Licence	<input type="checkbox"/>	Je n'avais pas de licence FFBB en 2024-2025			
	<input type="checkbox"/>	J'avais une licence FFBB en 2024-2025 avec l'ASMR			
	<input type="checkbox"/>	J'avais une licence FFBB en 2024-2025 avec un autre club Nom de Club et Département: _____			

Cotisations				
Montant de Cotisation voir tableau à droite		Montant: _____	Catégorie	Montant
L'assurance Option A (2.17 €) est incluse dans la cotisation.	<input type="checkbox"/> Option A - incluse	Montant: _____	Baby Basket, Mini Poussins	150 €
	<input type="checkbox"/> Option B (+ 4.30 €)			
	<input type="checkbox"/> Option C (+ 0.50 €)			
Frais de Mutation	U14 et plus: 60.00 Eur	Montant: _____	Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets	185 €
	U7-U13: gratuit Autres: gratuit		Juniors, Seniors (Féminines)	185 €
Donations à des organismes d'intérêt général		Montant: _____	Juniors, Seniors (Masculins)	205 €
Total à régler: _____ €			Loisirs	135 €

Le montant peut être réglé en plusieurs chèques (chèques à l'ordre de ASMR Basket)

Autorisation Parentale	
Je soussigné(e) _____ (représentant légal)	
- autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
- autorise le club à prendre des photos et à filmer mon enfant à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles il/elle participe et autorise leur publication dans les bulletins d'information ou sur des sites internet concernant le club ou le Ville du Mesnil le Roi	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
- pourrais si besoin emmener en voiture des enfants lors des déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs.	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
- autorise mon enfant à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs.	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (transport sous ma responsabilité)	

Extrait du Règlement Intérieur ASMR

- Les diverses installations sportives (terrains de football, salles omnisports, salles polyvalentes, ...) sont mises à la disposition de l'Association Sportive du Mesnil Le Roi (ASMR) par la municipalité qui en fixe les conditions d'utilisation (planning, jours et heures d'ouverture et règles d'utilisation).

- L'accès aux installations sportives et la participation aux activités d'une section de l'ASMR sont strictement réservés aux adhérents de celle-ci à jour de leur cotisation pour la saison en cours. La carte de membre pourra, à tout moment, être demandée pour accéder aux activités.

- Chaque adhérent à l'ASMR s'engage :

- à respecter les professeurs, animateurs, dirigeants et adhérents,
- à respecter les horaires des activités afin de ne pas perturber leur déroulement,
- à respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition,
- à porter une tenue correcte en rapport avec l'activité pratiquée,
- à appliquer les règles de fonctionnement propres à leur activité sportive.

En cas de non respect de ces règles, des sanctions pourront être prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association.

- La cotisation comprenant l'adhésion et l'assurance et éventuellement le montant des cours et la licence, est un forfait annuel acquitté en début de saison sportive. Aucun remboursement de cette cotisation ne peut être demandé, quel qu'en soit le motif.

- En cas d'absence d'un professeur ou animateur, l'association s'efforce de pallier la défection. Toutefois, elle peut se retrouver dans l'impossibilité d'assurer l'activité le jour même de la défection. Aussi, il est demandé aux parents de s'assurer de la présence réelle du professeur ou de l'animateur lorsqu'ils accompagnent leurs enfants. Dans le cas où ils ne le feraient pas, l'association déclinera toute responsabilité en cas d'accident.

- L'ASMR n'étant pas seule utilisatrice des installations, elle dégage toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol d'effets personnels laissés dans les locaux collectifs.

- Les zones d'affichage sont réservées aux activités des sections. Il est strictement interdit d'apposer des inscriptions, tracts et affiches de quelque nature que ce soit sans autorisation ou en dehors des panneaux prévus à cet effet.

- Toute dégradation des locaux ou toute anomalie des équipements doit être signalée immédiatement au professeur, à l'animateur ou aux membres du bureau de la section ou de l'ASMR.

- Les parents des enfants doivent veiller à ce que la « pause pipi » soit effectuée avant le cours, les professeurs ou animateurs n'étant pas habilités à accompagner des enfants aux toilettes, ni à laisser leur cours sans surveillance.

- Les responsables, professeurs ou animateurs prendront toute décision utile en cas d'accident et préviendront le plus rapidement possible la personne à contacter qui aura été mentionnée sur le bulletin d'inscription.

- Les adhérents s'engagent à suivre La Charte d'Esprit Sportif de Comité des Yvelines de Basket Ball et d'assurer leur comportement est compatible avec cette Charte.

- Toute amende ou frais disciplinaire attribué aux actions d'un adhérent est payable par l'adhérent. L'adhérent ne peut pas participer aux entraînements ou matchs jusqu'à ces frais sont payés.

- La participation des adhérents à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque à domicile est obligatoire. Vous serez sollicité pour participer. Le mieux est d'être volontaire.

Date et Signature de l'adhérent

ou du représentant légal pour les mineurs

J'accepte les conditions d'inscription et déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'Association Sportive du Mesnil le Roi.

Le Mesnil le Roi

Date: ____/____/____

Signature: _____

(avec mention Lu et approuvé)
